



# Dossier d'inscription saison :

2011 - 2012

Licencié n°

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal - Ville	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
Téléphone urgence	
Né(e) le (obligatoire)	
Né(e) à (obligatoire)	
Adresse Email	
<small>(Pour recevoir les informations CDPDR)</small>	

COLLER  
OU  
AGRAFER  
VOTRE  
PHOTO

## Si adhérent est mineur, je soussigné, M. ou Mme :

Demeurant :

en qualité de :

- Autorise le Club Dijonnais de Patinage à roulettes à prendre toute décision en cas d'accident (hospitalisation, médecin) lors d'une compétition, d'un stage, d'un gala, d'une exhibition ou aux heures d'entraînement.
- J'autorise les entraîneurs à laisser mon enfant, rentrer à la fin du cours, seul ou avec un ami.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et du règlement intérieur en vigueur et les accepter.  
(Rayer les mentions que vous ne souhaitez pas)

## Si adhérent est mineur ou majeur

Autorise    **Oui**            **Non**

Le Club Dijonnais de Patinage à Roulettes à utiliser mon image ou celle de mon enfant, dans la mesure ou l'utilisation en est licite, sur tous supports de communication (audiovisuel, photographique, site Internet ...) y compris les documents promotionnels ou/et publicitaires dans le monde entier et pour la prolongation éventuelle qui pourraient être apportées à cette durée.

Toute correspondance électronique est sujette à une possible interception, perte ou altération par un tiers. Le CDPDR ne peut engager sa responsabilité de ce chef pour tout dommage notamment la violation de la confidentialité.

## Cotisations

Nombres	Ecole de patinage	Section Ados/Adultes	Section Compétition	
1 Adhérent	<b>126.00 €</b>	<b>100.00 €</b>	<b>156.00 €</b>	
2 Adhérents	<b>99.00 €</b>	<b>73.00 €</b>	<b>129.00 €</b>	
3 Adhérents	<b>95.00 €</b>	<b>69.00 €</b>	<b>125.00 €</b>	

## Licences (obligatoire)

Moins de 6 ans	De 7 ans à 12 ans	13 ans et plus
<b>10.20 €</b>	<b>18.30 €</b>	<b>34.60 €</b>

## Location Matériel

Location Patin	Location Tenue Club	
<b>80.0 € la saison</b>	<b>20.00 € la saison</b>	

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

La cotisation, les locations sont à régler en totalité ou en 3 règlements. (1/3 à l'inscription, 1/3 au 31/12 et 1/3 au 31/03).

La licence est à régler en totalité lors de l'inscription.

Les chèques doivent être datés du jour de l'inscription et à l'ordre du CDPDR.

**A joindre à votre dossier d'inscription : 2 photos, 2 enveloppes avec timbres et votre certificat médical (voir modèle)**

Fait à Dijon,

le Signature

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **Article 1 : Cotisation**

- Le règlement de la cotisation est à établir lors de votre inscription ou au plus tard le 2ème cours de l'année.
- Vous avez la possibilité d'effectuer trois chèques : le premier sera à l'encaissement le jour de votre inscription, le deuxième le 31 décembre, le troisième le 31 mars
- Pour le règlement de la cotisation par période, le règlement est à établir lors de votre inscription
- Tout règlement de cotisation non parvenu avant le 3ème cours du mois, période ou année, l'accès de la piste vous sera interdit.
- Pour bénéficier de la réduction 2 personnes et plus, l'adhérent doit obligatoirement être de la même famille (époux - épouse/frère - sœur).
- Vous pouvez au maximum bénéficier de 2 cours d'essai gratuits avant votre inscription définitive, au-delà votre cotisation est obligatoire.
- Aucune cotisation ne sera remboursée, sauf cas de force majeure (longue maladie, accident, déménagement).

## **Article 2 : Licence**

- La licence fédérale est obligatoire et valable pour la saison (septembre à août). Le règlement est à faire lors de votre inscription.
- Le certificat médical est obligatoire.
- La licence fait foi de votre inscription à notre club. Elle peut être demandée en cas de contrôle par l'animateur ou par un membre du bureau.
- Cette licence fait l'objet d'une assurance auprès de l'assureur MMA. Un exemplaire vous sera fourni sur simple demande auprès du comité.

## **Article 3 : Les horaires des cours**

- Les horaires des cours seront définis par le comité et en fonction des mises à disposition des salles par la Mairie de Dijon.
- Les cours annulés par le CDPR seront remplacés par d'autres cours. Les jours et les horaires des cours de remplacement seront fixés par le comité du CDPR et en fonction des mises à disposition de la Mairie de Dijon.
- Il n'y a pas de cours pendant la période des vacances scolaires.
- Les patineurs qui feront des compétitions :
  - Régionales : devront participer au minimum à 2 entraînements minimum par semaine.
  - Nationales : devront participer au minimum à 3 entraînements minimum par semaine.
  - Internationales : devront participer au minimum à 4 entraînements minimum par semaine.

## **Article 4 : Stages**

- Les stages organisés par le CDPR pendant les vacances scolaires ne font pas partis des cours et feront l'objet d'un paiement supplémentaire.  
La licence FFRS est obligatoire pour la participation aux stages.

## **Article 5 : Location de matériel**

- Lors de la remise et de la restitution du matériel, un état du matériel sera systématiquement établi. Le matériel abîmé fera l'objet d'une remise en état par le CDPR et facturé au locataire.
- Un chèque de caution sera à fournir pour chaque location de matériel. Le chèque de caution sera restitué au retour du matériel.
- Les tarifs de location – caution sont définis par le comité.

## **Article 6 : Manifestations ou compétitions**

- Seuls les entraîneurs décideront de la participation des patineurs aux compétitions, stages ou autres manifestations sportives et avec l'accord du comité.
- La tenue de club est obligatoire pour les manifestations ou compétitions.
- Les déplacements se font toujours sous l'autorité d'un accompagnateur licencié et de leurs entraîneurs.
- L'ensemble des patineurs mineurs et majeurs seront donc sous l'autorité de cet accompagnateur.
- L'ensemble des déplacements se feront en groupe (départ et retour).
- Une participation sera demandée pour chaque déplacement (Suivant le nombre de jours et le lieu de déplacement).
- Cette participation sera à régler une semaine avant le déplacement à l'ordre du CDPR.
- Lors des déplacements, les repas seront à la charge des patineurs.
- Le comité décidera du mode de déplacement et de l'hébergement lors des manifestations.
- Les patineurs devront se munir de leur carnet de santé, carte d'identité, l'autorisation parentale est obligatoire.

## **Article 7 : Sanctions disciplinaires**

- Le non-respect à l'ensemble des articles feront l'objet d'une sanction disciplinaire.
  - 1<sup>er</sup> sanction : un avertissement
  - 2<sup>ème</sup> sanction : la non-participation à la prochaine compétition.
  - 3<sup>ème</sup> sanction : la radiation du club
- Seul le comité sera apte à prendre cette sanction à la majorité des voix.

## **Article 8 : Assemblée Générale**

- Les licenciés mineurs sont représentés par un parent ou leur tuteur lors des AGS.

**LE COMITE**

## Tarif pour la saison 2011 / 2012

Cotisation	1 Personne de la même Famille	2 Personnes de la même Famille	+ de 2 Personnes de la même Famille	Règlements
<b>Compétition et enfant de 8 ans à 14 ans</b>	156,00 €	129,00 €	125,00 €	<b>Règlement à faire le jour de l'inscription</b> (En trois règlements) Le 1 <sup>er</sup> à l'inscription Le 2 <sup>ème</sup> le 31 décembre Le 3 <sup>ème</sup> le 31 mars
Section Ados/Adultes	1 Personne	2 Personnes	+ de 2 Personnes	Règlements
<b>Pour la saison + de 14 ans</b>	100,00 €	73,00 €	69,00 €	<b>Règlement à faire le jour de l'inscription</b> (En trois règlements) Le 1 <sup>er</sup> à l'inscription Le 2 <sup>ème</sup> le 31 décembre Le 3 <sup>ème</sup> le 31 mars

École de Patinage (4 à 7 ans)	1 Personne	2 Personnes	+ de 2 Personnes	Règlements
<b>Pour la saison</b>	126,00 €	99,00 €	95,00 €	<b>Règlement à faire le jour de l'inscription</b> (En trois règlements) Le 1 <sup>er</sup> à l'inscription Le 2 <sup>ème</sup> le 31 décembre Le 3 <sup>ème</sup> le 31 mars

Licence	- de 6 ans	6 ans à 12 ans	+ de 13 ans	Règlements
<b>Pour la saison</b>	10.20 €	18.30 €	34.60 €	<b>Règlement à faire le jour de l'inscription</b>

Location	Patin	Tenue de Club	Caution Patin	Caution Tenue
<b>Pour la saison</b>	80,00 € <i>Règlement à faire le jour de la location</i> (En trois règlements) Le 1 <sup>er</sup> à l'inscription Le 2 <sup>ème</sup> le 31 décembre Le 3 <sup>ème</sup> le 31 mars	20,00 € <i>Règlement à faire le jour de la location</i> (En trois règlements) Le 1 <sup>er</sup> à l'inscription Le 2 <sup>ème</sup> le 31 décembre Le 3 <sup>ème</sup> le 31 mars	150.00 € <i>Règlement à faire le jour de la location</i>	20.00 € <i>Règlement à faire le jour de la location</i>

*Nos coordonnées*

**Club Dijonnais de Patinage à Roulettes**

**Adresse siège : 30 Cours Général de Gaulle 21000 Dijon**

**Adresse courrier : 24 Rue François Pompon 21160 Marsannay la Côte**

**Téléphone : 03 80 51 12 67**

**Site : [www.cdprdijon.fr](http://www.cdprdijon.fr)**

**Email : [cdprdijon@aliceadsl.fr](mailto:cdprdijon@aliceadsl.fr)**

*A fournir : 2 enveloppes – 2 Photos – certificat médical*

## Les Horaires

<i>Jour</i>	<i>Lieu</i>	<i>Horaire</i>	<i>Catégorie</i>	<i>En patins</i>	<i>PPG (sans patins)</i>	<i>Danse (au sol)</i>
<i>Lundi</i>						
<i>Mardi</i>	<i>Gymnase des Bourroches</i>	<i>17h15 à 18h30</i>	<i>Ecole de Patinage (Roulettes Bronze – Argent – Or)</i>	<i>X</i>		
	<i>Gymnase Kennedy</i>	<i>18h30 à 19h00</i>	<i>Patin Mini – Espoir - Cadet (Patins Bronze – Argent – Or)</i>		<i>X</i>	
		<i>19h00 à 20h00</i>	<i>Patin Mini – Espoir - Cadet (Patins Bronze – Argent – Or)</i>	<i>X</i>		
		<i>19h00 à 20h00</i>	<i>Quartets</i>	<i>X</i>		
<i>Mercredi</i>	<i>Gymnase des Poussots</i>	<i>12h30 à 13h15</i>	<i>Mini – Espoir - Cadet</i>	<i>X</i>		
		<i>13h15 à 14h00</i>	<i>Cadet – Jeunesse</i>	<i>X</i>		
		<i>14h00 à 15h00</i>	<i>Couple Junior</i>	<i>X</i>		
		<i>18h45 à 19h10</i>	<i>Couple Junior et Senior solo</i>		<i>X</i>	
		<i>19h15 à 20h00</i>	<i>Couple Junior et Senior solo</i>	<i>X</i>		
		<i>20h00 à 21h00</i>	<i>Couple Senior</i>	<i>X</i>		
		<i>21h00 à 22h00</i>	<i>Section Ados/Adultes</i>	<i>X</i>		
<i>Jeudi</i>	<i>Gymnase des Bourroches</i>	<i>18h45 à 20h30</i>	<i>Solo et Couple Junior – Senior</i>	<i>X</i>		
<i>Vendredi</i>	<i>Gymnase des Bourroches</i>	<i>17h15 à 18h15</i>	<i>Ecole de Patinage (Roulettes Bronze – Argent – Or)</i>	<i>X</i>		
		<i>18h20 à 19h00</i>	<i>Ecole de Patinage (Roulettes Bronze – Argent – Or)</i>		<i>X</i>	
		<i>18h15 à 19h30</i>	<i>Solo Jeunesse – Senior Quartet Senior</i>	<i>X</i> <i>X</i>		
<i>Samedi</i>	<i>Gymnase des Poussots</i>	<i>9h00 à 9h30</i>	<i>Solo Jeunesse</i>	<i>X</i>		
		<i>9h30 à 10h30</i>	<i>Couple Junior - Senior</i>	<i>X</i>		
		<i>9h20 à 10h20</i>	<i>Mini – Espoir – Cadet</i>			<i>X</i>
		<i>10h30 à 11h00</i>	<i>Mini – Espoir</i>	<i>X</i>		
		<i>10h40 à 11h40</i>	<i>Jeunesse – Junior – Senior</i>			<i>X</i>
		<i>11h00 à 11h30</i>	<i>Mini – Espoir - Cadet</i>	<i>X</i>		
		<i>11h30 à 12h00</i>	<i>Cadet – Jeunesse</i>	<i>X</i>		
		<i>12h00 à 12h30</i>	<i>Jeunesse – Junior – Senior</i>	<i>X</i>		
		<i>12h30 à 13h30</i>	<i>Couple Junior – Senior</i>	<i>X</i>		
		<i>12h30 à 13h30</i>	<i>Quartet Cadet</i>	<i>X</i>		
<i>Dimanche</i>	<i>Suivant disponibilité</i>	<i>Matin</i>	<i>Pour les Patineurs en Compétition</i>			

**Les Patineurs devront arrivée 15 minutes avant l'heure indiquée sur le planning**  
**Les cours sans patins et de dans au sol restent obligatoire (Prévoir des Tennis)**



**Club Dijonnais de Patinage à Roulettes**  
**24 Rue François Pompon**  
**21160 Marsannay la Côte**  
**Téléphone 03 80 51 12 67**

## CONTRAT DE LOCATION MATERIEL

Entre le soussigné

**Club Dijonnais de Patinage à Roulettes**  
**24 Rue François Pompon**  
**21160 Marsannay la Côte**

Représenter par son Président : WAGNER Christian

Désigné ci-après " Le Loueur"

Et

Nom et Prénom

Adresse

Désigné ci-après " Le locataire"

- Article 1 La période pour laquelle a été conclue le présent contrat ne pourra être changée qu'avec l'accord du loueur et dans la mesure de ses possibilités.
- Article 2 Le montant de la location restera acquis au loueur, que le locataire ait fait usage ou non du matériel pendant la période de location, quel que soit le motif de cette vacance.
- Article 3 Le locataire s'engage à utiliser le matériel de location uniquement dans le cadre des cours du CDPR.
- Article 4 Le locataire déclare accepter le matériel dans l'état où il se trouve. Il est tenu de restituer le matériel en bon état de marche et de fonctionnement.
- Article 5 A titre de garantie, le locataire versera une caution.
- Article 6 Si une dégradation ou perte est constatée, le locataire est tenu d'en payer la réparation ou le remplacement par identique.
- Article 7 Si l'état du matériel, lors de la restitution, est parfaite, la caution est rendue au locataire.
- Article 8 Le loueur dégage toute responsabilité pour la perte ou dommage concernant les biens personnels du locataire ou pouvant affecter le locataire ou une autre personne.
- Article 9 Pour toute contestation relative à l'exécution du présent contrat, et au cas au cours d'un arbitrage à l'amiable, aucune solution ne serait apparue, attribution de juridiction sera fait expressément au tribunal de Dijon..

Période de location du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Prix de la location

Dépôt de garantie par chèque bancaire n° \_\_\_\_\_ d'un montant de \_\_\_\_\_

Désignation du matériel	N° du matériel	Etat du matériel
-------------------------	----------------	------------------

Fait à Dijon, le \_\_\_\_\_

Signature du locataire (Lu et approuvé)



**Certificat médical**

Je soussigné, Dr ....., certifie que

Mlle, Mme, M. (nom+prénom) : .....

- ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives (dans le cas d'une première licence sportive)
- ne présente aucune contre-indication à la pratique du roller skating en compétition
- est apte à pratiquer en surclassement (dans la catégorie immédiatement supérieure)

Fait à ....., le

Signature et cachet du Médecin,